

# RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI

couvrant la période  
du 1er janvier au 31 décembre 2011



Visitez notre site :  
[www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)

Secrétariat de l'ECRI  
Direction Générale II - Démocratie  
Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 88 41 29 64  
Fax : +33 (0)3 88 41 39 87

Strasbourg, mai 2012

Préface .....	5
Les grandes tendances .....	7
Activités de l'ECRI en 2011	
1) Approche pays-par-pays .....	15
2) Travaux sur des thèmes généraux.....	17
3) Relations avec la société civile.....	18
4) Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale .....	19
5) Autres activités .....	20
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales .....	21
Annexes	
- Composition de l'ECRI .....	27
- Secrétariat de l'ECRI .....	35
- Réunions tenues par l'ECRI en 2011.....	37
- Liste des publications.....	39



# Préface

*La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.*

*La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.*

*Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.*

*Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring pays-par-pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.*



# Les grandes tendances

## *Introduction*

1. Chaque année, en guise d'introduction à son rapport annuel, l'ECRI expose les grandes tendances en matière de racisme<sup>1</sup>, de discrimination raciale<sup>2</sup>, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance en Europe, l'objectif étant de présenter le contexte dans lequel elle devra continuer à travailler et renforcer son action dans l'avenir. Les caractéristiques détaillées et l'ampleur de ces tendances, observées dans le cadre des diverses activités de l'ECRI, varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Elles sont néanmoins suffisamment importantes pour être soulignées.

## *La crise économique*

2. La crise économique actuelle a créé un cercle vicieux dans lequel sont enfermés nombre de groupes relevant du mandat de l'ECRI (groupes vulnérables). En raison de débouchés économiques moindres et de coupes dans les programmes sociaux, ces groupes sombrent dans la pauvreté, ce qui alimente des sentiments négatifs qui renforcent la fracture sociale. Les immigrés et certaines minorités historiques sont considérés comme un fardeau pour la société. Les vieux mythes sur l'influence exercée par certains groupes dans le monde financier réapparaissent. Le « modèle du multiculturalisme » est remis en cause et la discrimination dans l'emploi est omniprésente. Le

---

<sup>1</sup> D'après la Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI, on entend par racisme la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes.

<sup>2</sup> D'après la Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI, on entend par discrimination raciale toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, qui manque de justification objective et raisonnable.

racisme et l'intolérance sont en hausse en Europe aujourd'hui et la tension qui en résulte conduit quelquefois à la violence raciste.

### ***Réductions touchant les institutions de défense des droits de l'homme***

3. Des efforts sont faits dans toute l'Europe pour réduire les dépenses publiques. Les institutions de défense des droits de l'homme, dont les organes nationaux spécialisés (organes indépendants chargés de lutter contre le racisme et la discrimination raciale), sont aussi touchées, très souvent de manière disproportionnée alors qu'elles sont plus que jamais nécessaires. L'ECRI appelle de nouveau les Etats membres à préserver ces organes et à éviter de réduire leurs moyens et, à long terme, leur indépendance en les assujettissant à des coupes budgétaires impitoyables et à des compressions d'effectif.

### ***Anti-tsiganisme***

4. Des incidents notoires dans plusieurs Etats membres ont de nouveau attiré l'attention sur l'aggravation de la situation de la population rom en Europe qui demeure exposée à une discrimination généralisée, à l'intolérance et à la stigmatisation, notamment dans le discours public. Les constatations alarmantes faites par l'ECRI dans les pays l'ont poussée à publier une Recommandation de politique générale (RPG n° 13) sur la lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms. Dans ce texte, l'ECRI demande aux autorités de tous les Etats membres d'adopter pas moins de 90 mesures, notamment pour encourager les Roms victimes de violences et d'autres formes d'infractions, ainsi que des comportements répréhensibles de policiers, à porter plainte et appelle les médias à s'abstenir de tenir des propos incendiaires. D'après la RPG n°13, le défaut d'accès à un logement décent est un autre grand problème pour les Roms auquel s'ajoute l'expulsion sans préavis et sans possibilité de relogement décent. L'ECRI appelle en conséquence les Etats à envisager, entre autres, mesures de régulariser l'occupation de sites ou de logements dès lors que la situation a été tolérée pendant une longue période même si ces derniers ont été construits hors normes d'urbanisme. Elle

souligne parallèlement qu'il est indispensable que la communauté rom contribue elle aussi, dans la mesure du possible, à la lutte contre l'anti-tsiganisme.

### ***Essor et déclin des partis politiques xénophobes***

5. Le discours xénophobe s'est généralisé ces dix dernières années, étant de plus en plus accepté par la société. Dans plusieurs pays, le ton du débat politique est donné par le nombre croissant de partis qui partagent le même discours : l'immigration rime avec l'insécurité, les migrants en situation irrégulière, les demandeurs d'asile et les réfugiés « volent les emplois » ou risquent « de faire chavirer notre système de protection sociale » tandis que les musulmans « sont incapables de s'intégrer dans les sociétés occidentales ». Ceux-ci sont depuis peu au centre du débat xénophobe dans toute l'Europe. Les partis xénophobes ont obtenu davantage de soutien lors des récentes élections et ont gagné des sièges dans les coalitions gouvernementales et/ou les parlements de plusieurs pays européens. Ils partagent désormais le pouvoir politique, directement ou indirectement, au niveau local ou national, seuls ou au sein de coalitions. Cela étant, dans d'autres pays européens, les propos agressifs tenus par ces partis pour gagner les élections les ont desservis une fois au pouvoir, réduisant leur influence politique. De l'avis de l'ECRI, les responsables politiques doivent à tout prix résister à la tentation de céder aux préjugés et aux peurs déplacées suscitées par la perte « des valeurs européennes », le terrorisme et la criminalité classique. L'ECRI s'associe aux autres voix européennes qui appellent les Etats membres à adopter une stratégie visant à gérer démocratiquement la diversité sur notre continent.

6. Malgré cette tendance inquiétante, dans quelques pays, des personnes d'origine immigrée sont parvenues à faire largement reconnaître leurs droits grâce à leur mobilisation politique et sociale, gagnant des batailles juridiques et le soutien d'une partie importante de la population majoritaire.

## ***Migrants et demandeurs d'asile***

7. Certains pays européens ont mal réagi, à plusieurs titres, à l'afflux soudain de migrants en 2011, à la suite notamment des événements survenus en Afrique du nord. Parmi les problèmes recensés figuraient les refoulements rapides de certains arrivants et les mauvaises conditions d'accueil, d'où de vives tensions avec la population locale, alors que dans certains pays, les systèmes de traitement des demandes d'asile ont complètement failli. La culture « policière » qui semble avoir prévalu face à cet afflux de migrants a aussi mis à mal les relations entre les Etats de l'espace Schengen ; les discussions qui se sont ensuivies sur la réintroduction de contrôles aux frontières intérieures ont encore alimenté le débat xénophobe.

8. L'ECRI déplore que certains Etats membres, souvent sous couvert de leur législation anti-terroriste, ont expulsé ou ont essayé d'expulser de leur territoire des non-ressortissants qui avaient obtenu la protection provisoire de la Cour européenne des droits de l'homme.

## ***Recensements et collecte de données sur l'égalité au niveau national***

9. Dans le cadre de son monitoring pays par pays et dans ses recommandations de politique générale, l'ECRI a toujours insisté sur la nécessité de suivre de près les manifestations de discrimination raciale dans un certain nombre de domaines sociaux essentiels. C'est pourquoi elle a régulièrement invité les gouvernements à réunir des données sur l'égalité, c'est-à-dire des statistiques ventilées par citoyenneté, origine nationale/ethnique, langue et religion. En 2011, un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe ont procédé à des recensements qui, dans certains cas, comprenaient des questions facultatives sur l'appartenance ethnique, linguistique et religieuse. L'ECRI espère qu'à l'issue de ces recensements, il sera possible de se concentrer sur la situation des groupes vulnérables au sujet desquels on dispose de peu d'informations et de mieux comprendre le contexte dans lequel la discrimination raciale s'inscrit, ce qui facilitera aussi l'évaluation de l'efficacité

des politiques visant ces groupes de manière à y apporter les changements et les ajustements nécessaires.

### ***Internet, extrémisme et violence raciste***

10. Les appels à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence demeurent un grave problème dans l'Europe actuelle. Certains médias sociaux ont récemment réussi à encourager la radicalisation. Les sites web exclusivement axés sur l'immigration musulmane en Europe et les allégations de complot juif mondial accroissent le danger de l'extrémisme. Cette situation s'explique en partie par le refus de communautés virtuelles de se parler, car divers forums sur internet attirent souvent des personnes partageant la même vision qui entretiennent leurs préjugés respectifs. L'ECRI a consacré toute son attention à ce problème en proposant un certain nombre de mesures pratiques dans sa Recommandation de politique générale n°6 sur la lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par Internet. Cependant L'ECRI sait qu'il n'est pas facile de lutter contre ces phénomènes sans porter atteinte à la liberté d'expression. Tout en essayant de relever ces défis spécifiques à internet, les gouvernements sont aussi encouragés à traiter le problème du discours de haine en général, y compris la responsabilité des médias et des hommes politiques.

11. L'ECRI a toujours attiré l'attention sur les risques particuliers dus à un climat dans l'opinion propice au racisme et à la discrimination raciale. Des événements tragiques (survenus ou mis en lumière récemment) ont montré le danger qu'il y avait à être complaisant face à certaines formes d'extrémisme et largement apporté la preuve que l'effet cumulatif de diverses formes de discours de haine peut conduire à des formes extrêmes de violence raciste. Parallèlement, l'ECRI continue de mettre en évidence dans ses rapports pays par pays des exemples d'agressions à petite échelle mais persistantes contre les minorités historiques, comme la profanation de cimetières et la généralisation de graffitis racistes. Elle a invité les autorités à ne pas négliger ces phénomènes et à réagir rapidement, notamment pour éviter toute escalade.

## ***Racisme dans le sport***

12. En 2011 également, un certain nombre d'incidents racistes ont été enregistrés dans les stades de football de nombreux pays. En plus d'imposer des sanctions pénales au besoin, l'ECRI recommande aux autorités de redoubler d'efforts pour lutter contre le racisme dans le sport en adoptant des mesures préventives conformément à sa Recommandation de politique générale n°12.

## ***Discrimination religieuse et intolérance***

13. L'ECRI note que des tensions demeurent entre les communautés religieuses, entre les membres de certains groupes religieux et ceux d'autres minorités ainsi qu'entre certains Etats et certains groupes religieux. Elle est d'avis que les autorités doivent protéger toute personne contre la discrimination religieuse et l'intolérance tout en demeurant rigoureusement impartiales dans leurs relations avec les diverses communautés. Les autorités doivent aussi reconnaître que, dans certains cas, la religion sert de prétexte pour couvrir des discriminations fondées sur d'autres motifs. Parallèlement, l'ECRI note avec satisfaction que la religion et les organisations religieuses, y compris naturellement celles de la majorité, jouent un rôle positif dans la promotion d'une culture du « vivre ensemble » fondée sur le pluralisme et le dialogue.

## ***Discrimination multiple et dimension de genre***

14. L'ECRI traite assez souvent de cas de discrimination multiple : des personnes se voient refuser des droits ou des possibilités pour divers motifs. Les femmes musulmanes font par exemple l'objet de préjugés non seulement en raison de leur religion, mais aussi de leur sexe et très souvent - du fait qu'elles sont issues de l'immigration. Bon nombre des difficultés liées à la recherche d'un emploi ou d'un logement tiennent à leur choix de porter un foulard. L'ECRI a relevé que la discrimination multiple est rarement contrôlée. Elle a en conséquence invité les autorités nationales à mettre en place des systèmes de collecte de

données tenant aussi compte de la dimension de genre de la discrimination raciale.

### ***Nécessité de messages positifs corroborés par des faits***

15. De l'avis de l'ECRI, considérer que la lutte contre le racisme et l'intolérance n'intéresse que les groupes vulnérables est une erreur. Une société plus juste profite à tous. Il faut faire davantage pour projeter une image positive d'une société diverse et mieux expliquer les avantages qui en découlent. Par exemple, l'élimination de la discrimination raciale dans l'emploi peut entraîner la création d'une main-d'œuvre diverse offrant aux employeurs un vivier illimité de talents à la base de toute entreprise florissante. Contrer les stéréotypes négatifs généralisés à l'égard des groupes vulnérables par des messages positifs fondés sur des faits est la stratégie à suivre, en particulier en soulignant la contribution multiforme que ces groupes ont apportée en enrichissant la culture et en favorisant le bien-être économique des sociétés européennes. La diversité en Europe est liée à l'histoire : la vigilance et la résistance face aux phénomènes racistes, xénophobes, antisémites et intolérants sont essentielles à la préservation durable du continent.

### ***La Convention européenne des droits de l'homme***

16. L'ECRI note avec regret que le Protocole n° 12, qui complète la Convention européenne des droits de l'homme en interdisant la discrimination en général, n'a été ratifié que par 18 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ; il est regrettable qu'aucun pays n'ait déposé d'instrument de ratification en 2011. L'ECRI continuera à recommander la ratification du Protocole n° 12 dans le cadre de son monitoring pays par pays .

17. L'ECRI note avec satisfaction que ses normes et ses constatations pays par pays continuent d'être mentionnées par la Cour européenne des droits de l'homme dans ses arrêts. En 2011, la Cour a cité le travail de l'ECRI dans les arrêts suivants : Soare et autres c. Roumanie et V.C. c. Slovaquie.



# Activités de l'ECRI en 2011

## 1. Approche pays par pays

1. Le premier volet des activités statutaires de l'ECRI est constitué par ses travaux de monitoring pays par pays. L'ECRI examine de près la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe et formule des suggestions et propositions afin de remédier aux problèmes identifiés, l'objectif étant de recommander des solutions utiles et fondées à même d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

2. Les rapports établis par l'ECRI sont d'abord transmis sous forme de projets de textes aux États membres concernés et font l'objet d'un dialogue confidentiel. Le contenu du rapport est revu à la lumière des observations formulées par les autorités du pays. Le rapport est ensuite adopté dans sa forme définitive et transmis au gouvernement de l'État membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. L'approche pays par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, sur un pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux pays par pays. De janvier 2003 à fin décembre 2007, l'ECRI a effectué le troisième cycle de ses travaux pays par pays.

4. Au début de l'année 2008, l'ECRI a lancé un nouveau cycle de monitoring (2008-2012). Les rapports du quatrième cycle concernent essentiellement la mise en œuvre des principales recommandations formulées à l'intention des gouvernements dans les rapports du troisième cycle. Ils examinent dans quelle mesure les autorités ont effectivement suivi ces recommandations, évaluent l'efficacité des politiques gouvernementales et analysent les évolutions récentes. Le dialogue confidentiel a été renforcé pour ce quatrième cycle de monitoring.

5. En outre, l'ECRI a introduit un nouveau mécanisme de suivi intermédiaire, en vertu duquel elle demande à l'Etat membre visé de mettre en œuvre en priorité trois recommandations spécifiques et de lui rendre compte des mesures prises en ce sens dans les deux ans suivant la publication du rapport sur ce pays. Avec cette nouvelle procédure de suivi intermédiaire, l'ECRI souhaite aider les Etats membres du Conseil de l'Europe à mieux adapter leurs réponses aux recommandations faites dans ses rapports pays par pays. Lors de sa réunion plénière de décembre 2011, l'ECRI a adopté ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires inscrites dans ses rapports sur la Bulgarie, la Hongrie et la Norvège (publiés en février 2009).

6. Afin d'obtenir la vision la plus détaillée et complète possible de la situation, une visite de contact est organisée préalablement à l'élaboration de chaque nouveau rapport. Les visites fournissent l'occasion aux rapporteurs de l'ECRI de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publiques nationales concernées par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Elles leur permettent aussi de rencontrer des représentants d'ONG actives dans le domaine ainsi que des experts indépendants et toute autre personne compétente en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance.

7. En 2011, l'ECRI a publié neuf rapports du quatrième cycle de monitoring. Les rapports sur l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, Monaco, l'Espagne et la Turquie ont été publiés le 8 février, ceux sur l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie le 31 mai et celui sur la Lituanie le 13 septembre.

8. La publication et la diffusion effective des rapports pays-par-pays de l'ECRI est une étape importante du dialogue actif permanent entre l'ECRI et les autorités des Etats membres, l'objectif commun étant de faire en sorte que les recommandations soient le plus constructives et utiles possible. La nouvelle procédure de suivi intermédiaire prévoit des contacts plus réguliers afin d'aider les pays à adapter continuellement leur réponse face aux phénomènes de racisme et de discrimination raciale.

9. Tous les rapports publiés en 2011 ont été traduits dans la ou les langues nationales des pays concernés, et des mesures ont été prises afin de veiller à leur diffusion la plus large possible auprès des partenaires à l'intérieur du pays.

10. Les rapports de l'ECRI ont fait l'objet d'une couverture médiatique considérable. Dès lors qu'un rapport est publié, un communiqué de presse est rédigé et largement diffusé en vue d'une utilisation dans la presse, la radio et la télévision (voir paragraphe 22).

11. En 2011, l'ECRI a effectué neuf visites de contact en Andorre, Croatie, Danemark, Islande, Lettonie, Luxembourg, Monténégro, Suède et Ukraine.

12. Afin de pouvoir maintenir ce rythme de visites (et de conclure le quatrième cycle comme prévu) ainsi que la qualité du travail qu'elle doit fournir en vertu de son Statut, l'ECRI a besoin d'un Secrétariat disposant de ressources et de compétences suffisantes.

13. Pour préparer son cinquième cycle de monitoring, l'ECRI a mis en place un groupe de travail sur la méthodologie, qui s'est réuni quatre fois en 2011. Le groupe de travail a fait état de ses conclusions à la plénière lors de la réunion de cette dernière en décembre.

## **2. Travaux sur des thèmes généraux**

### **Recommandations de politique générale**

14. Les Recommandations de politique générale de l'ECRI, qui constituent le deuxième volet de ses activités statutaires, sont destinées aux gouvernements de l'ensemble des Etats membres et portent sur des aspects particulièrement préoccupants de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles proposent des lignes directrices dont les responsables de l'élaboration de stratégies, de programmes et de projets nationaux sont invités à s'inspirer.

15. Comme déjà mentionné précédemment, l'ECRI a publié le 19 septembre une nouvelle recommandation de politique générale (RPG n° 13) sur la lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms. Cette recommandation est également disponible en romani. Plusieurs manifestations ont été organisées pour le lancement de la recommandation, notamment une conférence de presse au Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles, une présentation durant le Sommet des Maires sur les Roms, à Strasbourg, le 22 septembre et un événement parallèle à la Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE à Varsovie le 4 octobre.

16. L'ECRI a bien progressé vers l'adoption de la RPG n° 14 qui traite du racisme et de la discrimination raciale dans l'emploi, et dont la publication est prévue pour le second semestre 2012.

### **3. Relations avec la société civile**

17. La lutte contre le racisme et l'intolérance ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message dans la société tout entière. A cet égard, la sensibilisation du grand public ainsi qu'une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires.

#### *Contribution de l'ECRI aux réunions d'ONG internationales*

18. Les membres de l'ECRI participent et contribuent à un certain nombre de manifestations organisées par des ONG internationales, notamment une conférence internationale sur le crime de haine tenue à Berlin les 23 et 24 novembre.

#### *Organisation de tables rondes nationales dans les États membres*

19. Un outil important pour faciliter le dialogue entre les acteurs étatiques et non-étatiques sur les questions liées à la lutte contre le racisme et l'intolérance consiste en l'organisation par l'ECRI de tables rondes nationales suite à la publication de ses rapports de suivi spécifiques à chaque pays. Ces événements sont destinés aux différents acteurs de la société civile ainsi qu'aux

représentants des autorités afin de discuter conjointement de la meilleure façon de promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'ECRI.

20. Trois tables rondes ont été organisées en 2011 : en France, en Géorgie et en Serbie. La première a eu lieu à Paris le 26 avril dans les locaux du Sénat français. Cet événement a été co-organisé avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE). La deuxième table ronde a eu lieu à Tbilissi le 12 octobre et était organisée en coopération avec le Défenseur public (Médiateur). La troisième s'est tenue à Belgrade le 16 novembre. Elle a été organisée en coopération avec le Protecteur des citoyens (Médiateur) et le Commissaire à la protection de l'égalité.

#### *Stratégie de communication*

21. En 2011, l'ECRI a continué à améliorer sa stratégie de communication. Les trois tables rondes mentionnées plus haut ont eu un retentissement important. Les médias internationaux ont largement évoqué la RPG n° 13 sur la lutte contre l'antisiganisme et les discriminations envers les Roms, lancée lors d'une conférence de presse à Bruxelles le 19 septembre.

22. En 2010, le Secrétariat de l'ECRI a comptabilisé 313 articles parus dans les médias et sur internet à propos de l'ECRI et des résultats de ses travaux. Le Secrétariat a préparé des revues de presse rassemblant ces articles ainsi que des comptes rendus de 22 entretiens avec des représentants de l'ECRI.

#### **4. Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale**

23. Les organes nationaux spécialisés sont des partenaires stratégiques pour l'ECRI. Un séminaire des organes nationaux spécialisés, centré sur le racisme et la discrimination raciale dans l'emploi s'est tenu les 26 et 27 mai à Strasbourg. Les participants au séminaire, représentant presque l'ensemble des organes nationaux spécialisés des Etats membres, ainsi qu'un certain nombre d'ONG spécialisées et de médiateurs nationaux,

ont fourni des informations très précises sur les cadres législatifs et les pratiques permettant de lutter contre ce phénomène.

## **5. Autres activités**

24. Lors de sa 56<sup>ème</sup> réunion plénière, du 6 au 9 décembre, l'ECRI a tenu des élections pour les postes de président, des deux vice-présidents et de trois membres du Bureau. M. Nils Muiznieks (membre au titre de la Lettonie) a été élu président pour deux ans, M. François Sant'Angelo (membre au titre de la Belgique) a été élu premier vice-président pour un an et M. Christian Ahlund (membre au titre de la Suède) a été élu second vice-président pour la même période. Mme Barbara John (membre au titre de l'Allemagne), M. Marc Leyenberger (membre au titre de la France) et M. Jean-Charles Sacotte (membre au titre de Monaco) ont été élus membres du Bureau pour deux ans. Ils ont pris leurs fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

# **Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales**

## **Conseil de l'Europe**

1. L'ECRI est tenue régulièrement informée des travaux des autres organes du Conseil de l'Europe traitant de questions ayant un lien avec le racisme et l'intolérance. Son Secrétariat fournit à ces organes des informations sur les activités de l'ECRI.

2. La réforme organisationnelle en cours au Conseil de l'Europe a vu la création d'un Service des politiques et des normes antidiscrimination rassemblant les Secrétariats de l'ECRI, de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires (ECRML). La création de ce service permettra de renforcer la coopération entre les trois secrétariats des organes de monitoring. Le Bureau de l'ECRI et celui du Comité consultatif sur la FCNM ont participé à une réunion conjointe tenue à Paris le 13 mai pour débattre des méthodologies de travail, développer de plus amples synergies entre leurs mécanismes de monitoring et renforcer l'impact des activités de chacun. Le président de l'ECRI a également participé à la réunion des présidents des mécanismes de monitoring qui a été organisée à Strasbourg le 19 décembre.

3. L'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès) du Conseil de l'Europe sont représentés aux réunions plénières de l'ECRI et contribuent à son travail. L'ECRI contribue également aux travaux et aux événements organisés par l'APCE et le Congrès, tels que deux audiences devant des Comités de l'APCE sur les femmes musulmanes et sur les enfants des migrants sans papiers organisées les 4 octobre et 8 décembre, ou encore le Sommet des Maires sur les Roms tenu à Strasbourg le 22 et 23 septembre. L'ECRI a également apporté sa contribution par le biais de commentaires sur l'Avis du Commissaire aux droits de

l'homme sur les structures indépendantes et efficaces de promotion de l'égalité, publié en mars. Le 21 mars, à l'occasion du lancement d'un manuel de droit européen en matière de non discrimination, l'ECRI a participé à un séminaire à la Cour européenne des droits de l'homme, organisé par la Cour et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

4. Dans le cadre de la présidence turque du Comité des Ministres, l'ECRI a organisé à Ankara le 10 et 11 janvier, en coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République de Turquie, un séminaire sur la lutte contre la discrimination basée sur les préjugés raciaux, ethniques, religieux ou autres.

5. Les 20 et 21 septembre, le président de l'ECRI a assisté à une conférence sur la prévention des violations des droits de l'homme organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère ukrainien de la justice à Kiev. En outre, deux membres de l'ECRI ont participé et contribué à une conférence sur le rôle des systèmes nationaux de protection contre toutes les formes de discriminations organisée à Sarajevo les 28 et 29 septembre. L'ECRI a également contribué à une conférence sur la lutte contre les discours de haine dans l'Europe du Sud-Est, qui a eu lieu à Sarajevo les 17 et 18 novembre. Le 28 et 29 novembre, à Luxembourg un membre de l'ECRI a pris part à la rencontre 2011 du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel.

## **Nations Unies**

### *Examen périodique universel*

6. En 2011, l'ECRI a contribué aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> examens périodiques universels par le biais de ses neuf rapports pays-par-pays.

### *Conventions de l'ONU*

7. Les rapports de l'ECRI font régulièrement référence à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD) et à d'autres instruments

comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, appelant à leur ratification ou renforçant les conclusions de leurs organes de suivi. L'ECRI encourage également les Etats qui ne l'ont pas encore fait à faire une déclaration, comme le prévoit l'article 14 de l'ICERD, permettant à des personnes ou à des groupes de personnes de soumettre des pétitions au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

8. Le 18 février, le président de l'ECRI a participé à la réunion plénière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies (CERD) pour discuter des améliorations à apporter dans la coopération entre les deux mécanismes. Les membres du CERD ont présenté les Observations finales de leur comité concernant la France et la Serbie lors des tables rondes nationales organisées par l'ECRI à Paris en avril et à Belgrade en novembre à l'occasion de la publication de ses rapports sur ces deux pays.

*Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme  
(OHCHR)*

9. L'ECRI est régulièrement invitée à participer à diverses réunions organisées par l'OHCHR et à soumettre des contributions en fonction de ses travaux de suivi et thématiques. Ainsi, un représentant de l'ECRI a donné une présentation lors de l'atelier d'experts au sujet de l'interdiction de l'incitation à la haine nationale, raciale et religieuse qui s'est déroulé à Vienne les 9 et 10 février. L'ECRI a également contribué l'un des orateurs principaux à l'atelier de l'OHCHR à Saint Pétersbourg intitulé « Vers une politique nationale cohérente pour prévenir et lutter contre la discrimination raciale et l'intolérance : développer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux ». Cet événement a été co-organisé par la Branche régionale saint-pétersbourgeoise de la Croix rouge russe au bénéfice des pays de la CEI, les 29 et 30 septembre.

10. Inversement, l'OHCHR est invité à participer aux réunions de l'ECRI. L'OHCHR a ainsi été représenté lors du séminaire organisé par l'ECRI et la présidence turque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Ankara en janvier (voir paragraphe 4). Le chef de la Section antidiscrimination de

l'OHCHR a pris part au séminaire de l'ECRI sur le racisme et la discrimination raciale dans l'emploi qui a rassemblé les organes nationaux spécialisés à Strasbourg en mai 2011 (voir les activités de l'ECRI en 2011, paragraphe 23).

### *Les Procédures spéciales*

11. Le 7 décembre, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de culte ou de croyance s'est exprimé pendant la réunion plénière de l'ECRI, à Strasbourg.

### *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)*

12. L'ECRI travaille étroitement avec le HCR, particulièrement grâce à la Représentation du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg. L'ECRI reçoit régulièrement des contributions du HCR pour ses visites dans les pays, les tables rondes, et diverses questions juridiques (à savoir par exemple s'il existe un désaccord entre la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la législation nationale sur l'asile et la protection internationale qui considère la « menace à la sécurité nationale et à l'ordre public » comme une base de refus du statut de réfugié).

### **Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

13. L'ECRI et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) continuent de s'inviter à participer à leurs conférences et réunions respectives. L'OSCE/BIDDH est systématiquement invité et participe aux tables rondes nationales de l'ECRI telles que celles qui ont eu lieu à Tbilissi le 12 octobre et à Belgrade le 16 novembre.

14. L'ECRI a participé le 6 septembre à la réunion du Comité sur la dimension humaine de l'OSCE sur les crimes de haine à Varsovie. L'ECRI a également modéré et participé à la session de la Conférence de l'OSCE « Prévenir et répondre aux actes provoqués par la haine et aux crimes contre les chrétiens » qui s'est tenue à Rome le 12 septembre. L'ECRI a pris part à la

Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE qui a eu lieu à Varsovie du 26 septembre au 7 octobre, durant laquelle elle a organisé un événement parallèle pour présenter sa RPG n°13. L'ECRI a également participé à un événement parallèle portant sur la lutte contre l'extrémisme à l'égard des Roms et des Sintis.

15. L'ECRI et le BIDDH continuent d'attacher une importance particulière à la lutte contre les crimes de haine. Les deux organes coopèrent et profitent mutuellement de leur expertise et initiatives dans ce domaine : les rapports pays par pays, les Recommandations de politique générale de l'ECRI, les compilations de données intitulées *Crimes de haine dans l'OSCE : incidents et réponses : Rapport annuel 2010*.

## **Union européenne**

### *Commission européenne*

16. La Direction égalité de la Direction générale - justice de la Commission européenne et le Secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et ont échangé des informations sur les sujets d'intérêt commun. Un représentant de la Commission européenne a participé au séminaire organisé par l'ECRI et la présidence turque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Ankara en janvier (voir paragraphe 4). En outre, un représentant de la Commission européenne a pris part à une réunion du groupe de travail de l'ECRI sur la discrimination à l'emploi les 6 et 7 octobre à Bruxelles.

### *Agence des droits fondamentaux (FRA)*

17. La coopération entre l'ECRI et la FRA s'est poursuivie en 2011. L'ECRI fait régulièrement référence aux travaux de la FRA. Cette coopération inclut également des échanges d'informations et la participation dans des manifestations. Plus particulièrement, l'ECRI a rencontré la FRA à Vienne, son siège, afin d'explorer les possibilités de coopération entre cette dernière d'un côté, et les organes de monitoring du Conseil de l'Europe et le RSSG du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms de

l'autre. Le 21 mars, à Strasbourg, le directeur de la FRA s'est exprimé pendant la réunion plénière de l'ECRI.

### **Déclaration commune ECRI/ODIHR/FRA**

18. Pour renforcer leur communication et lui assurer une plus grande visibilité, l'ECRI, le BIDDH et la FRA ont fait une déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars. Le directeur du BIDDH, le directeur de la FRA et le président de l'ECRI ont condamné les manifestations de racisme et de xénophobie, en mettant en particulier l'accent sur la situation des Roms. Ils ont appelé les autorités à supprimer les obstacles à l'éducation, aux soins de santé, à l'obtention d'un logement et d'un emploi pour les Roms mais aussi à soutenir les initiatives pour leur réintégration et les campagnes de sensibilisation pour remettre en question les préjugés et les stéréotypes.

### **Autres**

19. En 2011, l'ECRI a intensifié sa coopération avec le Réseau européen des organes pour la promotion de l'égalité (EQUINET). Le Directeur exécutif d'EQUINET a participé au séminaire des organes spécialisés (voir les activités de l'ECRI en 2011, paragraphe 23). De même, un représentant de l'ECRI a participé à la réunion de haut niveau sur « Réaliser le potentiel des organes pour la promotion de l'égalité » qui s'est tenue à Bruxelles le 29 novembre.

20. Le Président de l'ECRI a participé en tant qu'intervenant principal lors de la Conférence générale de la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) qui s'est tenue à Gand les 24-25 novembre. La conférence sur « Bâtir des partenariats - Faire une différence » s'est concentrée sur la question de savoir comment les autorités locales peuvent coopérer avec des groupes discriminés.

## Annexe I<sup>3</sup>

### Composition de l'ECRI

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Christian ÅHLUND	la Suède	25 mai 2015
Monsieur Levan ALEXIDZE	la Géorgie	1er janvier 2013
Madame Elena ANDREEVSKA	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	6 février 2013
Madame Raluca BESTELIU	la Roumanie	1er janvier 2013
Monsieur Abdel Hamid BEYUKI	l'Espagne	1er janvier 2013
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	10 décembre 2013
Monsieur Thomas BUCHEL	Liechtenstein	19 mai 2014
Monsieur Tonio ELLUL	Malte	18 novembre 2014
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	l'Italie	1er janvier 2013
Monsieur Michael FARRELL	l'Irlande	23 novembre 2016

---

<sup>3</sup> Tous les tableaux de cette annexe reflètent la situation au 31 décembre 2011.

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre de/du</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	12 juin 2013
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	1er janvier 2013
Monsieur Ivan GARVALOV	la Bulgarie	1er janvier 2013
Monsieur Lauri HANNIKAINEN	la Finlande	1er janvier 2013
Monsieur Michael HEAD	Royaume-Uni	1er janvier 2013
Madame Gudrun HOLGERSEN	la Norvège	1er janvier 2013
Madame Vasilika HYSI	l'Albanie	1er janvier 2013
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	l'Azerbaïdjan	1er janvier 2013
Monsieur Dalibor JILEK	la République Tchèque	1er janvier 2013
Madame Barbara JOHN	l'Allemagne	1er janvier 2013
Monsieur Jenő KALTENBACH	la Hongrie	1er janvier 2013
Monsieur Vigen KOCHARYAN	l'Arménie	1er janvier 2013
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	l'Islande	1er janvier 2013

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre de/du</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Monsieur Gün KUT	la Turquie	1er janvier 2013
Monsieur Jean-Paul LEHNERS	Luxembourg	9 février 2016
Monsieur Marc LEYENBERGER	la France	22 avril 2014
Monsieur Petro MARTINENKO	l'Ukraine	1er juillet 2014
Monsieur Arvydas Virgilijus MATULIONIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Monsieur Krzysztof MOTYKA	la Pologne	2 mai 2012
Monsieur Nils MUIZNIEKS	la Lettonie	20 avril 2015
Monsieur Mart NUTT	l'Estonie	1er janvier 2013
Monsieur Dejan PALIĆ	la Croatie	1er juillet 2014
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	1er janvier 2013
Monsieur Stelios E. PERRAKIS	la Grèce	1er janvier 2013
Monsieur Tibor PICHLER	la Slovaquie	1er janvier 2013
Madame Alenka PUHAR	la Slovénie	1er janvier 2013

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre de/du</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Madame Vesna RAKIC-VODINELIC	la Serbie	7 novembre 2012
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	27 septembre 2016
Monsieur Jean-Charles SACOTTE	Monaco	7 décembre 2015
Monsieur François SANT'ANGELO	la Belgique	1er janvier 2013
Monsieur Gerald SCHÖPFER	l'Autriche	1er mars 2015
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	1er janvier 2013
Madame Winnie SORGDRAGER	Pays-Bas	1er janvier 2013
Monsieur Felix STANEVSKIY	la Fédération de Russie	1er janvier 2013
Monsieur Daniel THÜRER	la Suisse	1er janvier 2014
Monsieur Victor VOLCINSCHI	Moldova	18 septembre 2013
Siège vacant	la Bosnie-Herzégovine	

## Suppléants aux membres de l'ECRI

<b>Nom</b>	<b>Suppléant au titre de</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Monsieur Pedro AGUILERA CORTES	l'Espagne	1er janvier 2013
Madame Doris ANGST	la Suisse	1er janvier 2014
Madame Cecilia CARDOGNA	Saint-Marin	12 juin 2013
Monsieur Patrick CHARLIER	la Belgique	1er janvier 2013
Monsieur Régis DE GOUTTES	la France	22 avril 2014
Monsieur Saša GAJIN	la Serbie	7 novembre 2012
Madame Carolina HADJIATHANASIOU	Chypre	1er janvier 2013
Madame Ketevan KHUTSISHVILI	Géorgie	1er janvier 2013
Monsieur Paul Aarre LAPPALAINEN	Suède	25 mai 2015
Monsieur Šarūnas LIEKIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Monsieur Alexis MARQUET	Monaco	7 décembre 2015
Monsieur Antonio MURA	l'Italie	1er janvier 2013
Madame Merja PENTIKÄINEN	la Finlande	1er janvier 2013

## **Observateurs de l'ECRI**

### ***Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe***

Monsieur Boriss CILEVICS  
Madame Kerstin LUNDGREN  
Monsieur André SCHNEIDER

### ***Saint-Siège***

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

### ***Commission européenne***

Madame Pia LINDHOLM

## **Bureau de l'ECRI**

Monsieur Nils MUIZNIEKS  
Président  
membre au titre de la Lettonie

Monsieur Christian ÅHLUND  
Vice-Président  
membre au titre de la Suède

Madame Vasilika HYSI  
Vice-Président  
membre au titre de l'Albanie

Monsieur Lauri HANNIKAINEN  
Membre du Bureau  
membre au titre de la Finlande

Monsieur Jean-Charles SACOTTE  
Membre du Bureau  
membre au titre de Monaco

Monsieur François SANT'ANGELO  
Vice-Président  
membre au titre de la Belgique

Madame Eva SMITH ASMUSEN  
Membre du Bureau  
membre au titre du Danemark



## Annexe II<sup>4</sup>

### Secrétariat de l'ECRI

**Monsieur Stephanos STAVROS**, Secrétaire exécutif de l'ECRI

Tel: +33 (0) 3 88 41 30 62

**Monsieur Stefano VALENTI**, Responsable des relations extérieures

Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28

**Mme Sarah BURTON**, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 90 21 53 72

**Mme Aline USANASE**, Juriste

Tel: +33 (0) 3 88 41 23 17

**Mme Camilla TESSENYI**, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 29

**Mme Francesca MONTAGNA**, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 33 25

**Monsieur Lubomir MAJERCIK**, Adjoint au Responsable des relations extérieures

Tel.: +33 (0) 3 90 21 56 71

**Mme Paula ECK-WALTERS**, Documentaliste

Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

**Mme Sylvia LEHMANN**, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

**Mme Irida VARFI-BOEHRER**, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 31 57

---

<sup>4</sup> Cette annexe reflète la situation au 31 décembre 2011.

**Mme Clémentine TROLONG-BAILLY**, Assistante  
Tel: +33 (0) 3 88 41 21 22

**Adresse du Secrétariat**

Direction générale II - Démocratie  
Direction des Droits de l'Homme et de l'Anti-discrimination  
Conseil de l'Europe  
67075 STRASBOURG CEDEX  
France

**Courriel Secrétariat** : [ecri@coe.int](mailto:ecri@coe.int)

**Fax Secrétariat** : 33 (0) 3 88 41 39 87

# Annexe III

## Réunions tenues par l'ECRI en 2011

### Sessions plénières

- 23-25 mars 2011
- 21-24 juin 2011
- 6-9 décembre 2011

### Réunions des groupes de travail CBC

- CBC 1: 5 décembre 2011
- CBC 2: 20 juin 2011
- CBC 3: 15 juillet 2011
- CBC 4: 14 janvier 2011
- CBC 5: 14 septembre 2011  
et 9 décembre 2011
- CBC 7: 20 juin 2011
- CBC 8: 20 janvier 2011  
et 9 décembre 2011
- CBC 9: 13 juillet 2011  
et 9 décembre 2011

### Tables-rondes nationales

- France: 26 avril 2011
- Géorgie: 12 octobre 2011
- Serbie: 16 novembre 2011

### Séminaire avec des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale « Racisme et discrimination raciale dans l'emploi »

26-27 mai 2011

### Réunions du Bureau

- 22 mars 2011
- 20 juin 2011
- 5 décembre 2011

### Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile

- 22 mars 2011
- 20 juin 2011
- 5 décembre 2011

### Réunions du groupe de travail sur la discrimination raciale dans l'emploi

- 27 mai 2011
- 6-7 octobre 2011

### Réunion du groupe de travail sur l'anti-tsiganisme

- 27 janvier 2011

### Réunions du groupe de travail sur les méthodologies de travail

- 12 septembre 2011
- 21 octobre 2011
- 18 novembre 2011
- 5 décembre 2011

## Visites de contact

- Monténégro: 6-10 février 2011
- Luxembourg: 7-11 mars 2011
- Islande: 3-7 avril 2011
- Ukraine: 4-8 avril 2011
- Lettonie: 4-9 avril 2011
- Suède: 4-9 septembre 2011
- Andorre: 14-16 septembre 2011
- Danemark: 19-23 septembre 2011
- Croatie: 7-11 novembre 2011

# Annexe IV

## Liste des publications<sup>5</sup>

- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)
- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI : La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI : La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 13 décembre 2002)

---

<sup>5</sup>. Les publications qui sont périmées ne figurent plus sur cette liste.

- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (Strasbourg, 9 septembre 2004)
- Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (Strasbourg, 21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n°11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (Strasbourg, 4 octobre 2007)
- Recommandation de politique générale n°12 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport (Strasbourg, 19 mars 2009)
- Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI : La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms (Strasbourg, 19 septembre 2011)
- Approche pays par pays de l'ECRI:
  - Premier cycle :
    - Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
    - Volume II (Strasbourg, mars 1998)
    - Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
    - Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
    - Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
    - Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
    - Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)

→ Deuxième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
- République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
- Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- France (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
- Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)

- Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle (Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
- Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
- Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)

- Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
- Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
- Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
- Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine »  
(Strasbourg, 15 février 2005)
- Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
- Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)

→ Quatrième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Arménie (Strasbourg, 9 février 2011)
- Autriche (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Belgique (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 8 février 2011)
- Bulgarie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Chypre (Strasbourg, 31 mai 2011)
- République tchèque (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Estonie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- France (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Géorgie (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Allemagne (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Grèce (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Hongrie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Lituanie (Strasbourg, 13 septembre 2011)
- Monaco (Strasbourg, 8 février 2011)
- Norvège (Strasbourg, 24 février 2009)

- Pologne (Strasbourg, 15 juin 2010)
  - Serbie (Strasbourg, 31 mai 2011)
  - Slovaquie (Strasbourg, 26 mai 2009)
  - Espagne (Strasbourg, 8 février 2011)
  - Suisse (Strasbourg, 15 septembre 2009)
  - « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 15 juin 2010)
  - Turquie (Strasbourg, 8 février 2011)
  - Royaume-Uni (Strasbourg, 2 mars 2010)
- 
- Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006 (Strasbourg, juillet 2007)
  
  - Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)